

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – Éfai –
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – Éfai –
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

CORÉE DU NORD

La situation des droits humains examinée par le Comité des droits de l'homme des Nations unies

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – Éfai –
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

Index AI : ASA 24/001/01

Embargo : 18 juillet 2001

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – Éfai –
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*

" Devant le Comité des droits de l'homme des nations unies, cette semaine, la Corée du Nord doit apporter des réponses aux questions soulevées par les informations persistantes faisant état de graves violations des droits humains, a déclaré ce jour (mercredi 18 juillet 2001) Amnesty International. Alors que les observateurs indépendants chargés de veiller au respect des droits humains se voient toujours refuser l'accès à la Corée du Nord, il demeure difficile de se faire une idée exacte de la situation. "

Le Comité des droits de l'homme, qui contrôle l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), examinera le second rapport périodique de la Corée du Nord, soumis seize ans après le premier, les 19 et 20 juillet. Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains feront part de leurs observations au Comité le 18 juillet.

Amnesty International exposera notamment ses motifs de préoccupation concernant l'application de la peine de mort par la Corée du Nord, le recours à la torture, la traite des êtres humains et le travail forcé, la liberté de mouvement, les procès iniques et les prisonniers politiques.

Bien que les autorités nord-coréennes aient affirmé que la dernière exécution à laquelle elles avaient procédé avait eu lieu en 1992, Amnesty International continue à recevoir des informations faisant état d'exécutions, tant publiques que secrètes, de suspects de droit commun et de prisonniers politiques.

L'État nord-coréen interdit à ses citoyens de quitter le pays sans autorisation. Des personnes appréhendées alors qu'elles franchissaient la frontière pour se rendre en Chine ont affirmé avoir été battues par des membres des forces de sécurité nord-coréennes. Ceux qui sont renvoyés par les autorités chinoises sont apparemment soumis à de longues séances d'interrogatoire et de torture par la police nord-coréenne. Certains sont envoyés en prison ou dans des camps de travail immédiatement après avoir été pris, sans la moindre procédure judiciaire.

Amnesty International est également préoccupée par les informations indiquant que dans certains lieux de détention, les prisonniers sont sous-alimentés, voire laissés sans nourriture, contractent des maladies et sont privés de soins, et que nombre d'entre eux meurent de faim ou succombent à la maladie.

" Amnesty International espère que le gouvernement nord-coréen s'engagera pleinement dans cette procédure onusienne, en vue d'améliorer la situation des droits humains dans le pays, et qu'il appliquera les recommandations formulées par le Comité ", a conclu l'organisation de défense des droits humains. 1

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le chercheur d'Amnesty International spécialisé sur la Corée du Nord, à Genève, au +44 (0) 774 48 63 58 (mobile), ou le Service de presse de l'organisation, à Londres, au +44 20 7413 5566. Vous pouvez également consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>